

CHARTRE DES BONNES CONVENANCES A LA GRANGE DE PRA-BOCCA

- Le loueur apporte ses linges de cuisine.
- Le propriétaire allume le poêle, sauf avis contraire de celui-ci.
- Les fusibles se trouvent à côté de la porte d'entrée.
- Les punaises et autres clous contre les parois sont interdits.
- Lors de grillades ou de broche, le charbon de bois ardent ne doit pas être jeté dans l'herbe.
- Veiller à l'isolation périphérique du bâtiment, donc ne pas donner de coups et être vigilant avec les sources de chaleur (réchaud à gaz, grill).
- La consommation de produits illicites (drogues) est interdite. Elle est automatiquement dénoncée à l'autorité compétente.
- Les nappes, serviettes et cartons ne doivent pas être brûlés dans le poêle.
- Ne pas jeter de déchets alimentaires dans les toilettes.
- Les instructions d'utilisation du lave-vaisselle sont affichées au-dessus de celui-ci.
- Essuyer les verres juste après leur lavage leur évite de garder des traces.
- Le loueur emmène ses poubelles, sans oublier celle des toilettes et les déchets éventuels à l'extérieur, ainsi que les mégots dans le bidon de sable.
- Le loueur rend les locaux propres, avec le sol balayé et lavé.
- Suspendre le balai.
- Le loueur ne part pas sans avoir éteint et ouvert le frigo ni sans avoir nettoyé le four.
- Enfin, il signale au propriétaire les éventuels dégâts.